

# SUIVI POST FORMATION PREVENTION DES TMS\*

## Journée de suivi en groupe en présentiel



Chargé de prévention  
et  
Personne ressource



Echanger sur vos réussites  
et difficultés



Faire vivre la démarche dans  
votre établissement



Partager vos actions

## OBJECTIFS & COMPETENCES

Rappeler les fondamentaux : grandes étapes de la démarche et grands principes liés à la prévention des TMS

Mesurer les écarts et se situer dans l'avancée de la démarche de prévention

Accompagner l'établissement dans la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des mesures de prévention

Suivre la veille dans le temps sur la maîtrise des risques TMS

Partager réussites et difficultés

Identifier des perspectives de travail pour poursuivre l'action de prévention de manière durable dans l'établissement

## METHODES PEDAGOGIQUES

Public visé : personnes ayant suivi l'une des formations  
CHARGE DE PREVENTION DES TMS

ou

PERSONNE RESSOURCE DU PROJET DE PREVENTION DES  
TMS DE L'ETABLISSEMENT

Formation dynamique : mise en œuvre d'une démarche  
pérenne de prévention des TMS

Outils : échanges et retours d'expérience, présentation de  
réalisation d'actions, apports de connaissances

Evaluation : une évaluation des acquis et marge de  
progression

## CONTENUS

Etapes de la démarche de prévention des TMS et rappel des méthodes et outils associés

Conduire une démarche de projet de prévention des TMS, associer et mobiliser les acteurs autour du projet

Recherche de pistes de solutions

Accompagner la mise en œuvre d'un plan d'actions

Evaluation et suivi de la démarche et des actions

\* : TMS = troubles musculo squelettique

Organisme de formation certifié Qualiopi au titre des actions de formation n°24FOR01078.1

Hunanim – 100 route Nationale 152 – 45130 Saint-Ay – 06 82 03 66 66 – [formation@hunanim.fr](mailto:formation@hunanim.fr)  
SARL au capital de 5000 € – NAF 7022Z – SIRET 839 619 103 00022 – Organisme de formation 24 45 03569 45

## PRÉ-REQUIS & CONDITIONS D'INSCRIPTION

Avoir suivi la formation Chargé de prévention OU Personne ressource du projet de prévention des TMS.

Avoir terminé votre formation depuis minimum 4 mois.

Assurer les missions de chargé de prévention ou de personne ressource dans votre établissement sans avoir suivi la formation (suite au départ par exemple de la personne formée).

## EVALUATION

L'évaluation des acquis de formation sera réalisée sous forme de quizz en fin de journée de formation.

Une attestation de validation des acquis de formation est remise au stagiaire en fin de formation.

## DUREE DE LA FORMATION

1 jour soit 7h

Groupe de 6 à 10 stagiaires.

## DATES ET LIEUX

<https://www.hunanim.fr/les-formations/>

## TARIF

164 € net de taxe\*\*

\*\* : En 2025, 12 places sont financées par la Carsat, seul le salaire du stagiaire reste à la charge de l'entreprise – repas du midi compris – Tarif HT exonéré de TVA – Art. 261.4.4 a du CGI

Inclus : frais de formation, documents mis à disposition, salle, repas du midi des journées en salle

Non inclus : frais d'hébergement, transport et repas hors midi

formation@hunanim.fr

02.38.64.65.03 / 06.82.03.66.66

[www.hunanim.fr/les-formations/](https://www.hunanim.fr/les-formations/)



*pour vous  
inscrire*



MAJ : 14/03/2025